



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Interception de la flotille Madleen

Question au Gouvernement n° 787

Texte de la question

INTERCEPTION DE LA FLOTTILLE MADLEEN

Mme la présidente . La parole est à Mme Soumya Bourouaha.

Mme Soumya Bourouaha . Ce lundi, un navire humanitaire qui tentait de briser le blocus humanitaire de Gaza – le *Madleen* – a été arraisonné par les forces de sécurité israéliennes. À son bord, douze personnes, dont six ressortissants français.

Cette interception dans les eaux internationales, qui constitue une violation grave du droit international, n'a toujours pas été condamnée par la France. J'apporte le soutien de mon groupe à l'équipage, dont nous demandons la libération immédiate et sans condition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

Que cherchent à exprimer les autorités israéliennes en agissant de la sorte ? Le message est clair : le blocus continuera ; l'aide humanitaire, pourtant vitale, ne franchira pas les frontières de Gaza.

Gaza, affamée, asphyxiée où, selon l'Unicef, plus de 15 000 enfants ont déjà péri ; Gaza, dont chaque jour les images nous bouleversent et, parmi elles, hier encore, celles de Palestiniens abattus alors qu'ils tentaient d'accéder à une aide humanitaire.

Israël, enfermé dans une logique coloniale, piétine le droit international : les crimes de guerre, l'apartheid, le nettoyage ethnique se poursuivent, inexorablement, jusqu'au gouffre d'un génocide.

Face à cela, la réaction des plus hautes autorités de l'État n'est pas à la hauteur. C'est pourquoi la société civile, par l'intermédiaire de la flottille ou des dockers de Marseille – qui ne supportent plus cette inaction –, tente par tous moyens de briser un blocus meurtrier et de mettre fin aux livraisons d'armes de la France à Israël.

À l'heure où l'on comprend que, sous les pressions, le président de la République s'apprête à reculer sur la promesse, faite lors de la conférence de New York, d'une reconnaissance de l'État palestinien, je n'aurai qu'une question : quand la France saura-t-elle trouver le courage d'une diplomatie ferme, respectueuse du droit des nations, au service de la paix entre les peuples ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et EcoS et sur plusieurs bancs du groupe Dem.* – Mme Martine Froger applaudit également.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères . En premier lieu, puisque votre question m'y invite, je voudrais rendre hommage aux agents du ministère des affaires étrangères : ils ont admirablement géré la situation difficile de nos six ressortissants qui tentaient de gagner Gaza par bateau en les alertant sur les

risques auxquels ils s'exposaient, en interpellant en amont les autorités israéliennes pour prévenir tout incident, enfin, en se tenant à leurs côtés depuis leur arrivée sur le territoire israélien. Le consul général s'est entretenu avec les quatre ressortissants qui, ayant refusé de signer les papiers permettant leur expulsion, donc leur retour en France, sont encore présents sur place.

Tout cela, les agents du ministère l'ont fait en dépit de la vacuité de cette opération de communication. Ils l'ont fait alors que, sous l'impulsion de certains irresponsables, le centre de crise et de soutien du ministère, mes équipes et moi-même avons été harcelés, submergés par des milliers, des dizaines de milliers de mails et alors qu'eux-mêmes, agents du ministère des affaires étrangères, ont été diffamés et calomniés par ces mêmes irresponsables.

M. Bruno Bilde . Quelle honte !

M. Jean-Noël Barrot, *ministre* . Rien de tout cela ne sert la cause des Palestiniens ou la sécurité de nos six compatriotes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

Vous soulevez la question de la légalité de l'arraisonnement de ce bateau en mer : c'est une question légitime dont je comprends qu'elle puisse avoir une importance fondamentale pour vous. Il appartiendra aux juridictions de la trancher lorsqu'elles auront tous les éléments en mains, mais la priorité doit être le cessez-le-feu immédiat (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC*), la libération de tous les otages du Hamas et l'accès immédiat, sans entrave et massif de l'aide humanitaire à Gaza pour abréger les souffrances des populations civiles.

Les gesticulations de Mme Rima Hassan (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes DR et Dem*) et son instrumentalisation de la souffrance des Gazaouis ne concourent en rien et d'aucune manière à atteindre ces objectifs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et DR et sur quelques bancs des groupes RN et Dem.*)

M. Philippe Gosselin . C'est de la mise en scène !

Données clés

Auteur : [Mme Soumya Bourouaha](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 787

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juin 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 juin 2025